

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023**

PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vingt six septembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 18 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ROYET Philippe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8 (Mme Peggy LHOMME arrive à 19H25).

Présents : Messieurs ROYET Philippe, EXBRAYAT Stéphane, MOUNIER Christian, MARTEL Pascal, SAVY Bruno, GIRAUDET Olivier, BERNE Frédéric et Mesdames BERNE Lætitia, LHOMME Peggy.

Absente excusée : Hélène SABOT

Absent :

Procurations : Hélène SABOT a donné pouvoir à Philippe ROYET

Stéphane EXBRAYAT est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2023

Le PV est adopté à l'unanimité (9 voix pour) et sera affiché sur les panneaux extérieurs de la mairie dans les délais légaux.

2/ Délibération fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux fixés lors de la délibération du 28 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve (9 voix pour) les taux proposés.

3/ Délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal

Monsieur le Maire propose également dans le cadre de cette délibération de reconduire les attributions accordées au précédent maire par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve (9 voix pour) cette délibération.

4/ Délibération CDG42 – Référent déontologue de l' élu local

La désignation d'un référent déontologue de l' élu local est devenu obligatoire depuis le 1er juin 2023. Celui-ci a un rôle de conseiller l' élu qui le saisit. De part ses compétences et son expérience, le référent est en capacité d'apporter son expertise en toute impartialité pour chaque questionnement lié à la déontologie. Le Centre de Gestion de la Loire a proposé une convention à la CC des Monts du Pilat dont les communes membres peuvent profiter. Afin d'éviter la recherche d'un référent déontologue propre à la commune de Graix, Monsieur le Maire propose de s'associer à l'offre du CDG42.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve (9 voix pour) cette délibération.

5/ Délibération sur la révision des tarifs des loyers communaux

Lorsque le bail le prévoit, le loyer du logement peut être révisé chaque année de la valeur de l'évolution annuelle de l'Indice de Référence des Loyers (IRL). Pour les révisions qui seront faites avec l'IRL publié par l'INSEE à partir d'octobre 2022 et jusqu'en avril 2024, la hausse sera plafonnée à 3.5 %.

Après échanges entre conseiller, il est proposé d'augmenter les tarifs des loyers des deux logements communaux de 1.75% au moment de la date anniversaire des baux locatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve (9 voix pour) cette délibération.

6/ Désignation d'un délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal de Collecte et des Traitements des Ordures Ménagères (SICTOM)

Suite à la démission de M. Marc VACHER, le poste de délégué suppléant pour le SICTOM Velay-Pilat est vacant.

Monsieur le Maire demande s'il y a un candidat.

Stéphane EXBRAYAT propose sa candidature. En l'absence d'autres candidatures, M. Stéphane EXBRAYAT est désigné à l'unanimité délégué suppléant pour le SICTOM (le délégué titulaire est M. Pascal MARTEL).

7/ Demande de subvention voirie forestière

Cette demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Loire concerne deux voiries forestières : celle sous la Faye et celle du Bois de Plapompaire. Ces travaux consistent en la remise en état d'une partie seulement de ces voiries (300 mètres linéaires dans les deux cas).

La prise en charge est de 50% dans la limite de 16€ du mètre linéaire.

Les dossiers techniques et de subvention sont gérés par le Centre National de la Propriété Forestière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve (10 voix pour) cette délibération. (Arrivée à 19H25 de Mme Peggy LHOMME)

8/ Installation classée soumise à autorisation (carrière des Gottes – avis du conseil municipal)

La société Delmonico-Dorel-Carières a déposé auprès de l'État un nouveau dossier de demande de renouvellement d'autorisation de l'exploitation et d'extension de la carrière des Gottes située sur les communes de Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier.

L'enquête publique relative à ce projet a été ouverte le 18 septembre 2023 pour une durée d'un mois.

La commune de Graix faisant partie du périmètre de cette enquête, le conseil municipal est appelé à se prononcer.

M. Le Maire explique tout d'abord qu'il a reçu en mairie à leur demande, le lundi 25 octobre, le directeur de la carrière accompagné du maire de Colombier. M. Bruno SAVY était également présent.

Ils ont présenté la nouvelle demande de renouvellement.

Stéphane EXBRAYAT s'étonne de cette rencontre, en mairie de Graix, la veille de la délibération du conseil municipal. Il rappelle qu'il n'a jamais été invité en tant que maire aux réunions de concertation qui se sont déroulées en 2023. Il ajoute qu'il a parcouru le dossier d'enquête publique dans lequel il a découvert qu'une partie du flux de camions serait déportée sur Colombier et s'étonne donc que la municipalité de Graix n'ait pas été consultée à ce sujet. Il suppose en effet à l'avenir une augmentation des passages des camions par le village de Graix et la RD8 avec les conséquences sur la sécurité des riverains et la circulation routière.

Concernant le dossier d'enquête publique, il fait remarquer que les études d'impact ont été réalisées par un bureau d'études payé par le carrier, chose assez classique certes mais qui ne laisse pas d'étonner. Il ajoute néanmoins que le carrier promet des engagements de compensation et de réduction des impacts.

Stéphane EXBRAYAT précise qu'une partie des élus de St-Julien-Molin-Molette ont depuis longtemps proposé non pas une fermeture définitive de la carrière mais une réduction significative du tonnage exporté. Il tient à préciser qu'il n'a aucune compétence dans la marche des entreprises et qu'en conséquence, il

s'abstient de dire si ce projet était viable économiquement.

Bruno SAVY fait valoir les arguments en terme d'emploi local et en terme d'utilisation des ressources localement (85% selon le carrier). Stéphane EXBRAYAT relativise ces données issues du carrier et met en doute également la qualité affirmée de certains des matériaux extraits, en particulier les gros blocs. Il explique également que des communes, en lien avec les entrepreneurs de travaux publics, font le pari de favoriser à l'avenir les ressources très localement, par le broyage de matériaux extraits directement sur les chantiers (quand cela est possible évidemment).

Philippe ROYET fait une synthèse rapide de l'avis rendu par le Conseil Syndical du Parc du Pilat. Il prend ensuite l'exemple du projet éolien des Ailes de Taillard pour illustrer une manière de faire accepter par les habitants des projets a priori controversés. Pour rappel, ce projet éolien associe les élus du territoire, des habitants ainsi qu'un opérateur industriel.

M. Le Maire soumet au vote une proposition de délibération avec un avis défavorable pour absence de concertation préalable face à l'augmentation du trafic routier sur la commune de Graix généré par la nouvelle répartition du trafic des poids lourds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération par neuf voix pour et une abstention (Pascal MARTEL).

QUESTION DIVERSES :

- Mise à jour des groupes de travail internes au conseil municipal :
 - Voirie communale (déneigement, entretien) : C. MOUNIER, P. MARTEL, S. EXBRAYAT, P. ROYET, L. BERNE
 - Communication et vie associative : L. BERNE, H. SABOT, P. LHOMME, P. ROYET
 - EAU et Assainissement : P. MARTEL, S. EXBRAYAT, B. SAVY, C. MOUNIER, P. ROYET, H. SABOT, F. BERNE
 - Chemins ruraux : O. GIRAUDET, C. MOUNIER, S. EXBRAYAT, P. ROYET
 - Patrimoine immobilier : C. MOUNIER, B. SAVY, H. SABOT, O. GIRAUDET, S. EXBRAYAT, P. MARTEL, P. ROYET, P. LHOMME
 - Finances : P. ROYET, C. MOUNIER, S. EXBRAYAT
- Arrêtés de délégation :
 - Finances + Aide sociale et vie scolaire : Christian MOUNIER
 - Vie associative + Fêtes et cérémonies + Finances + Communication : Laetitia BERNE
 - Eau et assainissement + Urbanisme : Pascal MARTEL
 - Voirie communale et rurale + Électricité et éclairage public : Olivier GIRAUDET
- Les travaux de remplacement de canalisations au réservoir vont débuter courant octobre. Ils seront réalisés par l'entreprise ligérienne CHOLTON pour un montant TTC de 8089.20 €. Des coupures d'eau ponctuelles sont à prévoir. Les abonnés seront prévenus par courrier et via ILLIWAP.
- Les travaux d'enrochement vont commencer au village à partir de la semaine 40.
- Le prochain Repas des Sages aura lieu le mercredi 15 novembre. Le choix du restaurant n'est pas arrêté. Des paniers garnis seront distribués aux personnes qui ne pourront pas être présentes.

- Prochain conseil : vendredi 10 novembre à 17H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le Maire de Graix,
Philippe ROYET

Le secrétaire de séance,
Stéphane EXBRAYAT

Affiché le